

Il escroque son ami : 93 500 € à rembourser

De 2004 à 2008, ce Rennais avait ouvert des comptes et souscrit des crédits à l'insu de son colocataire et meilleur ami.

« **Vous campiez au pied de la boîte aux lettres** », interroge le procureur. Après un long silence, le prévenu, âgé de 32 ans, reconnaît : « **J'étais très attentif aux courriers** ». En 2004, il avait usurpé l'identité de son colocataire et meilleur ami pour ouvrir un compte bancaire. Il avait trouvé les documents nécessaires dans l'appartement. Sans difficultés, un compte avait été créé.

Par la suite, toujours sous le nom de son colocataire, il avait souscrit des crédits à la consommation. Pire : il avait même réussi à débloquer 87 500 € d'un crédit immobilier sans que son ami ne s'en rende compte. Montant total des escroqueries : près de 100 000 € ! Pourtant, en 2008, l'arnaqueur gagnait 2 700 € par mois... Et accumulait huit crédits. Chaque mois, il remboursait 1 000 € aux banques.

Visite des huissiers

Mardi, à la barre du tribunal correctionnel de Rennes, le trentenaire a reconnu l'intégralité des faits même s'il ne peut les expliquer. « **J'ai créé un engrenage qui s'alimentait** », constate-t-il simplement. Son ex-meilleur ami, l'écoute dubitatif. Aujourd'hui, ce dernier est « **étranglé financièrement** », alerte son avocat M^e Jérôme Aubry. Régulièrement, il reçoit la visite d'huissiers.

De son côté, l'aigrefin a versé 7 000 € à son ami lors d'une reconnaissance de dettes. L'avocat de la victime a demandé 196 000 €, estimant qu'il y avait eu d'autres escroqueries. Le procureur a déploré « **un prévenu qui se présente benoîtement à l'audience sans pouvoir donner d'explication** » et souligné « **les risques de réitération** ». L'avocate de la défense, Me Anaïg Le Noan, a demandé « **de prendre en considération ce sentiment très fort vécu par mon client : la honte. Il ne conteste aucune demande de réparation** ».

Jugement : deux ans de prison avec sursis, et 93 500 € de dommages-intérêts à verser à son ex-meilleur ami.